



Probleme bancaire decouvert

Par **cuenot**, le **31/01/2011** à **11:13**

Bonjour, rnvoila le 5 fevrier 2011 cela fera 90 jours que je suis a decouvert de 1250 euros alors que j ai droit a 300 euros j avais trouver une personne qui devait me preter cette somme mais la elle m annonce qu elle ne peut plus et je nai pas de solution je suis en congé mat et je gagne 630 euros par mois et j ai des prelevements je suis marié mais mon mari travail mais deprimer suite a des problemes de familles et je ne veut pas le mettre au courant d autant plus que nous avons un compte separé. peut on trouver une solution avec la banque pour rembourser petit a petit sans me retrouver a la banque de france et quel son mes droit merci repondez vite merci

Par **mimi493**, le **31/01/2011** à **14:03**

Oui la banque peut accorder un délai mais ils n'en ont pas l'obligation. Votre seul droit est de rembourser. Vous devez mettre votre conjoint au courant, car selon la nature de la dette, il est solidaire de votre découvert sur votre compte